Ecole Saint-Joseph de Plougar



**Circulaire de rentrée**

**Ecole : 02.98.68.54.65**

**Ecole Bodilis : service comptabilité**

**(lundi toute la journée, mardi et jeudi après-midi) : 02.98.68.08.22**

**Portable Lionel Cornou : 06.88.92.35.21**

Toute l’équipe éducative est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année scolaire qui, nous l’espérons, se déroulera de la meilleure façon possible.

Cette note de rentrée a pour but de vous donner les principales informations concernant l'école, informations que nous vous demandons de conserver tout au long de l'année afin de pouvoir vous y référer si besoin.

**Organisation de l'école**

**La répartition pédagogique pour l’année prochaine sera la suivante :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Enseignants | niveau des élèves |
| CLASSE 1 | Margaux Cabioch aidée par Muriel Pinvidic (ASEM) et Vanessa Pihuit (AESH). | PS1 - PS2 – MS - GS |
| CLASSE 2 | Christophe Rigolot aidée par Marie Lein et Mylène Le Duff, toutes deux AESH. | CP - CE1 |
| CLASSE 3 | Sébastien Jézégou | CE2 - CM1 - CM2 |

**L’équipe pédagogique est complétée par :**

**Mr Lionel Cornou,** directeur, sera présent à l'école le vendredi jusque 15h et le mardi à partir de 15h30. N’hésitez pas à le contacter au 06.88.92.35.21 ou par mail à l’adresse suivante : [lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh](mailto:lionel.cornou@enseignement-catholique.bzh)

En son absence, c’est Margaux Cabioch qui le remplace en tant que responsable de site.

Mme Audrey Queret qui a en charge le poste d'adaptation. Elle intervient sur les écoles du multisite et dans les écoles du Sacré-Coeur à Plounéventer, Sainte Marie de Lannouchen à Landivisiau et Saint-Joseph à Lampaul-Guimiliau. Vous pouvez la contacter par mail à l’adresse suivante : [julie.berthouloux@enseignement-catholique.bzh](mailto:julie.berthouloux@enseignement-catholique.bzh)

Mme Florence Ladrière, qui assure le service de cantine, la garderie du soir et l’entretien des locaux.

Mme **Karen Piton** assure la comptabilité du groupe scolaire. Cette année, elle sera présente sur l’école de Bodilis le lundi toute la journée, le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Si besoin (question concernant les factures...), vous pouvez la joindre dans cette école au 02.98.68.08.22 sur ces créneaux ou lui envoyer un mail à l’adresse suivante : [karen.piton@enseignement-catholique.bzh](mailto:karen.piton@enseignement-catholique.bzh) .

## Horaires de la journée :

Horaire pour le premier jour, jeudi 2 septembre :

Rentrée des élèves de Sébastien et Christophe : 8h30-9h dans la cour de l’école

Rentrée des élèves de Margaux : par petits groupes à partir de 8h30. Margaux enverra un mail pour prévenir chaque parent de l’horaire retenu.

NB : la garderie sera ouverte dès 7h30 le jeudi 2/09.

Horaires pour les autres jours :

Les cours auront lieu **de 8h45 à 12h puis de 13h30 à 16h30** pour tous les enfants de l’école. Les enfants sont accueillis en classe **entre 8h30 et 8h45** en maternelle et **en primaire**.

Comme l’année précédente, il n’y aura plus de récréation entre 8h30 et 8h45 pour les élèves de primaire. Ils se rendront directement en classe. Nous faisons ce choix pour différentes raisons :

-        L’enseignant pourra accueillir chaque élève individuellement et échanger quelques mots si l’enfant en a envie

-        A partir de l’automne, c’est plus agréable pour les élèves d’être dans leur classe chauffée que sur la cour où ils ne peuvent pas trop jouer

-        Les élèves seront prêts à travailler plus tôt (il n’y aura pas la perte de temps du rangement dans la cour, de déballer ses affaires, etc)

Points d’accueil :

Les élèves rentreront dans l’école par le portail principal. Muriel sera présente pour accueillir les enfants.

Les élèves de primaire monteront ensuite dans leur classe par deux escaliers distincts. Les élèves de Sébastien prendront l’escalier de gauche en regardant le bâtiment et les élèves de Christophe, celui de droite.

Points de sortie :

Les sorties du midi et du soir se feront par le même accès que le matin.

**ATTENTION :** les élèves de maternelle finiront à 11h50 pour pouvoir faire 2 services à la cantine.

**Autres précisions :**

Pour les élèves déjeunant à la maison, l'accès à la cour l’école se fera à partir de **13h15.**

**Sécurité :**

En dehors des heures scolaires, il est interdit de pénétrer dans l’enceinte de l’école sans autorisation.

Nous demandons à tous les parents de **bien veiller à la fermeture des portes et des portails.**

Il est important que chaque adulte venant chercher un enfant en assure la sécurité lors des arrivées et des départs.

Pour les élèves ayant des rendez-vous sur le temps scolaire, il est demandé aux parents de les prendre et les raccompagner jusqu'à leur classe.

## Ponctualité :

Il est impératif que tous les enfants arrivent à l’école à l’heure, même en maternelle. Nous demandons à chaque parent de veiller à respecter les horaires, les retards perturbant la mise en route de la journée.

Il est également demandé que les enfants qui ne restent pas à la cantine **quittent l'école avant 12h10**. Les enfants toujours présents à cette heure-là seront conduits **à la cantine.** De même, à 16h45, tous les enfants encore présents rejoindront la cantine pour le goûter de la garderie.

**Absences :**

**S'il s'agit d'une absence prévue, il est nécessaire d’en avertir l’enseignant auparavant.**

**Au retour de l’enfant, la justifier obligatoirement par un message écrit des parents.**

En cas d’absence non prévue (maladie ou autre), envoyer un mail à l’enseignant de la classe ou téléphoner à l’école le matin (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) puis **fournir une** **explication écrite lors du retour de l’enfant.**

Nous insistons pour que les rendez-vous médicaux soient pris hors temps scolaire.

Nous rappelons aussi que chacun est tenu de respecter le calendrier scolaire officiel (en particulier pour les dates des vacances, les week-ends.) Le travail scolaire **ne sera pas fourni en avance.** Si des élèves de primaire sont trop souvent absents, nous sommes tenus d'en informer l'Inspection Académique.

## Propreté, santé, hygiène :

Par respect pour les autres et pour lui-même, il est important que chaque enfant arrive propre à l’école.

Une **tenue simple et pratique est recommandée, surtout en maternelle.**

L’éducation à l’hygiène s’acquiert par des habitudes quotidiennes de propreté.

**Aucune école n’étant à l’abri des poux, nous vous demandons d’être vigilants et de surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Afin d’éviter une épidémie, nous souhaitons être avertis le plus rapidement possible si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant.**

Nous signalons également que les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants (traitements médicaux en cours ou autres) sauf en cas de projet d'accueil spécifique.

Nous vous demandons de respecter les évictions scolaires.

Aucun enfant n’est autorisé à rester dans les classes pendant les récréations.

De même, un enfant ne peut être exempté de sport sans présentation d’un justificatif écrit. **Les jours de sport, les élèves devront arrivés en tenue le matin.**

Nous tenons également à vous rappeler combien il est important de **respecter le temps de sommeil** d’un enfant pendant sa scolarité. L'heure du coucher ne doit donc pas être trop tardive.

## Discipline :

Chaque enfant doit connaître et respecter les règles de vie dans sa classe mais aussi dans les autres lieux de l’école. La vie en collectivité suppose des contraintes que tous, petits et grands, doivent accepter.

Un règlement est mis en place par l'équipe éducative et chacun doit s’efforcer de le respecter.

**Nous insistons sur la politesse à l’égard de tous les adultes présents à l’école et aussi à l’égard des autres enfants**. Les gestes violents et les propos déplacés seront sanctionnés

Les enfants arrivant à l’école et à la garderie doivent saluer les adultes rencontrés. Il en va de même le soir lors de la sortie des classes.

## Rencontre avec les enseignants :

Un suivi efficace de la scolarité impose un dialogue entre parents et enseignants.

Les enseignantes ont conservé les adresses mails créés lors de l’épisode d’école à la maison. Nous vous demandons donc de passer vos messages par ce canal (rdv médicaux, absence, infos diverses, etc). Vous serez destinataire d’un mail de chaque enseignante lors de la première semaine pour vérifier les adresses mail de chaque parent. Si vous n’avez reçu aucun courriel, d’ici le lundi 6 septembre, merci de prévenir l’enseignante concernée.

Cette année, nous pourrons proposer les réunions de classe de début d’année.

Un rendez-vous tripartite avec chaque parent sera proposé au cours du premier trimestre.

Nous souhaitons que tous les parents rencontrent l’enseignant de leur enfant lors d’un entretien individuel **au minimum une fois au cours de l’année**.

Si l’enseignant le juge utile, il pourra lui aussi vous contacter.

## Scolarisation des élèves handicapés :

Mme Martine Créac’h est l’enseignante référente concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Elle peut recevoir les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés, conseiller sur les démarches à effectuer, et réalise chaque année une évaluation des projets mis en place. Elle sert de lien entre l'école, la famille et la Maison du handicap à Quimper. Vous pouvez la contacter par mail [martine.creach@enseignement-catholique.bzh](mailto:martine.creach@enseignement-catholique.bzh) ou demander son numéro de téléphone portable au directeur.

**Garderie :**

Une garderie est assurée à partir de 7h30 le matin et le soir jusqu’à 18h30.

Un goûter sera servi aux enfants qui restent à la garderie.

**Le soir, la garderie débute à 16h30 et se termine à 18h30.** Elle débute par un goûter qui est préparé par l'école et pris à la cantine jusqu’à 17h00.

Les inscriptions se font via un Doodle, ceci afin de prévoir le nombre de goûters. En cas d’imprévu, tout enfant sera accepté à la garderie même s’il n’est pas inscrit.

## Cantine :

Commande des repas :

Les commandes se font par Internet (application Doodle) ou, sur papier libre si vous n’avez pas de connexion. Nous vous demandons de procéder à l’inscription, au plus tard, le mercredi précédant la semaine concernée.

Modification de la commande

Tout repas commandé sera facturé même en cas d'absence pour maladie. Si vous pensez que l'absence se prolongera, vous pouvez décommander les repas en signalant l'absence la veille. Si vous souhaitez apporter des modifications à votre commande de repas, vous devez informer Florence. C’est elle qui gère les inscriptions par Doodle et donne les chiffres à notre prestataire.

**Vêtements :**

Les élèves de maternelle devront avoir une tenue de rechange dans leur sac.

### Rappel important : Pour éviter les pertes, il faut marquer tous les vêtements que les enfants sont amenés à retirer : manteaux, blousons, gilets, sweats, pulls, bonnets, gants, écharpes…

##### Assurances :

Tous les élèves bénéficient d’un contrat commun dont les garanties sont énoncées dans le fascicule joint que nous vous demandons de conserver toute l’année. Ce contrat est souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, spécialisée dans l’assurance des écoles catholiques. Il couvre également les bénévoles intervenants à l’école. Ce contrat couvre la partie « Individuelle accident ».

#### Tarifs :

Garderie :

Arrivée avant 8h : 1,20€ Arrivée après 8h : 0,60€

De 16h40 à 17h30, goûter compris : 1,60€ +0,60€ la demi-heure supplémentaire

Toute demi-heure entamée est due. Le montant de la garderie figure sur la note mensuelle.

La garderie du matin est gratuite pour le troisième enfant d’une fratrie scolarisée dans l’établissement. La garderie du soir est au tarif forfaitaire de 1,30€ pour le troisième enfant d’une fratrie scolarisée dans l’établissement.

Cantine

Le prix du repas est de 3,70€. La note figurera sur la facture mensuelle parmi les autres montants relatifs à la scolarité.

En cas de désaccord sur le nombre de repas facturés, n'hésitez pas à le signaler au service comptable. La gestion de la cantine est informatisée mais une erreur de comptabilité est toujours possible. L’école garde des traces de tous les repas commandés et vérifie la présence des enfants inscrits chaque jour.

Scolarité

La contribution mensuelle des familles s’élève à 22€. Un demi-tarif est accordé pour le 3ème enfant et au-delà. Vous recevrez en début de chaque mois une facture qui regroupe les frais de scolarité, de cantine et de garderie du mois précédent. N’hésitez pas à contacter la comptable ou le directeur si besoin. Vous pouvez mettre en place un prélèvement automatique en contactant la comptable.

NB : en cas de parents séparés, qui voudraient mettre en place une facturation particulière, merci de transmettre toutes les informations à la comptable par mail ou téléphone pour le 15 septembre.

## Anniversaires :

Par respect pour tous les enfants et dans un souci de conserver un esprit de bonne camaraderie dans les classes, nous vous demandons de **ne pas faire parvenir vos invitations par le biais de l’école**.

Les enfants peuvent bien sûr continuer à fêter leur anniversaire en classe en apportant des bonbons.

**Associations de parents d'élèves**

Deux associations assurent l'animation et la gestion de l'école. Elles sont composées de parents d'élèves bénévoles qui sont élus lors d’une l'Assemblée Générale.

Elles sont présidées par Mme Grall (OGEC)

et par Mme Le Nan (APEL)

N'hésitez pas à les contacter. Tous les parents qui le souhaitent peuvent bien sûr faire partie de ces associations.

**Catéchèse et culture religieuse :**

La catéchèse/culture religieuse sera assurée par Anne-Marie Salmas et Sébastien Jézégou. Un document vous proposant le choix est à remplir.

**Dates officielles du calendrier scolaire 2022-2023 :**

|  |  |
| --- | --- |
| Rentrée scolaire | Jour de la reprise le jeudi 1er septembre 2022 |
| Vacances de la Toussaint | A la fin des cours du vendredi 21 octobre 2022  Jour de la reprise le lundi 7 novembre 2022 |
| Vacances de Noël | A la fin des cours du vendredi 16 décembre 2022  Jour de la reprise le mardi 3 janvier 2023 |
| Vacances d'hiver | A la fin des cours du vendredi 10 février 2023  Jour de la reprise le lundi 27 février 2023 |
| Vacances de printemps | A la fin des cours du vendredi 14 avril 2023  Jour de la reprise le mardi 2 mai 2023 |
| Pont de l'Ascension | A la fin des cours du mardi 16 mai 2023  Jour de la reprise le lundi 22 mai 2023 |
| Grandes vacances | A la fin des cours le vendredi 7 juillet 2023. |

**Nous espérons accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages et tout mettre en œuvre pour que chacun trouve sa place et soit heureux au sein de l’établissement.**

**Nous espérons aussi que chaque parent s’y sente bien accueilli.**

**A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire.**

L'équipe éducative

**Merci de compléter et signer le bon ci-dessous et le ramener à l'école.**

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom : …....................................................... Prénom : …....................................

Mr et (ou) Mme …....................................... parents de …..............................................

en classe de ….........................., a pris connaissance de la circulaire de rentrée de l'école Saint-Joseph de Plougar.

Fait à …..............................................., le …............................................

Signature.